

Rentrée 2013 :

Un premier rattrapage

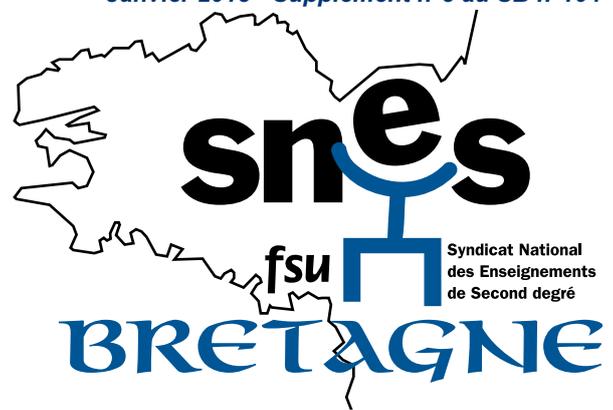
Après des années de suppression de postes, 178 emplois sont attribués au second degré public en Bretagne. La priorité donnée à l'École est le fruit de nos mobilisations ininterrompues contre la politique éducative des précédents gouvernements. Le retrait de moyens sur d'autres ministères pour financer cette priorité est par contre tout à fait contestable.

La ventilation sur le terrain de ces 178 emplois, présentée au Comité Technique Académique du 22 janvier (cf tableau), tient compte des effectifs toujours à la hausse dans le second degré (la dotation sur « projet innovant » un temps imaginé par le précédent recteur est abandonnée). Le nouveau recteur a choisi d'augmenter prioritairement les dotations aux collèges où le taux d'encadrement (le fameux H/e) était le plus faible de France, situation que les représentants du SNES n'ont cessé de dénoncer.

La réforme du lycée pro (BAC pro 3 ans) continue parallèlement d'avoir des conséquences sur les postes en LP avec des retraits pour plus d'élèves.

Les lycées généraux et technologiques en Ille et Vilaine reçoivent des moyens supplémentaires mais la hausse des effectifs, bien réelle dans les quatre départements, semble une nouvelle fois sous-évaluée dans les prévisions des directions académiques (ex IA). Où sont alors les moyens pour desserrer les effectifs par classe, d'autant que le financement des enseignements du tronc commun (1ère et terminale) se fait toujours "par tranche" de 35 élèves dans la logique du lycée Chatel ?

Organiser le refus collectif des HS, revendiquer les heures-postes pour ouvrir les divisions néces-



saies et le financement des spécialités ou options obligatoires ou non (particulièrement en terminale STMG cette année) restent une nouvelle fois d'actualité ! Informez le SNES de toutes les mobilisations décidées dans la période des CA : les militants porteront vos demandes lors des comités techniques paritaires, notamment sur des suppressions de postes contestables ou des compléments de service avec des HS dans la discipline ! Par expérience, le "dialogue social" entre le Recteur ou ses représentants et les élus du SNES qui défendent sans relâche des moyens supplémentaires pour les collèges et les lycées, s'accomode très bien de toutes sortes de mobilisations et d'actions locales qui illustrent avec force la détermination des personnels...

La grève du 31 janvier est une occasion à saisir pour mobiliser sur la réalité de la rentrée 2013 dans les établissements et les tensions professionnelles supportées par les personnels qui ne peuvent se contenter de ce premier rattrapage. Rappelons que le second degré public en Bretagne a gagné plus de 10 000 élèves depuis 5 ans tout en subissant une perte cumulée de 193 emplois.

Gwénaél Le Pailh
16/01/2013

Rentrée 2013 second degré public	Collèges		Lycées G et T		Lycées Pro		ULIS	Remplacement	CPE	Dotation totale en emplois 2nd degré Public
	Dotation en emplois	Evolution des effectifs	Dotation en emplois	Evolution des effectifs	Dotation en emplois	Evolution des effectifs				
22	34	330	6	145	- 9	- 35				
29	15	-55	-12	106	- 9	183				
35	57	324	55	571	3	125				
56	24	190	3	79	- 7	103				
Total	130	789	52	901	- 22	376	5	10	3	178

Ex : 34 emplois de professeur (en équivalent temps plein) sont attribués pour les collèges des Côtes d'Armor, qui accueilleront 330 élèves supplémentaires (prévision d'effectifs) en septembre 2013.

Source : documents CTA du 22/01/13

**Pour l'emploi, les salaires et de meilleures conditions de travail,
contre la journée de carence**

Grève de la Fonction Publique le 31 janvier

A l'appel de la FSU, CGT, Solidaires

Des mesures et des perspectives tout de suite !

86 Emplois Avenir Professeur dans l'académie en janvier

Accessibles aux étudiants boursiers inscrits en L2, L3 ou M1 qui souhaitent préparer les concours de l'enseignement, ces emplois aidés sont ouverts dans l'académie en Maths, Lettres, Anglais et Allemand, disciplines particulièrement déficitaires lors des dernières sessions du CAPES. Recrutés sur critères sociaux par le rectorat, leur contrat - de droit privé car financé par le Ministère du Travail - sera signé par le Chef d'établissement sur autorisation de recrutement votée par le CA. Le SNES a obtenu du Ministère plusieurs garanties prévues dans le décret : recrutement académique, accord du tuteur sur l'organisation des 12 h maximum de service (principalement en observation, pratique accompagnée, aide ou soutien, concertation avec les équipes), compatibilité impérative du service avec le suivi de la formation universitaire. Par ailleurs, les 12h hebdomadaires de l'EAP ne relèvent pas de la DGH et ne sont en aucun cas des moyens d'enseignement supplémentaires : toute tentative de remplacement à l'interne ou de cours en responsabilité devant les élèves est exclue.

Si ces conditions sont réunies dans les établissements retenus par le rectorat (au plus proche des zones universitaires), le SNES est favorable au recrutement.

Il conviendra de rappeler qu'il ne s'agit pas des pré-recrutements que nous revendiquons ! Par ailleurs, augmenter les bourses et développer les allocations d'études sont des mesures qui profiteraient au plus grand nombre d'étudiants en évitant le recours à une activité salariée pour financer leurs études. **A cet effet pour vos CA, vous trouverez sur le site www.rennes.snes.edu une proposition de motion à faire voter.**

Le SNES appelle les équipes à accueillir professionnellement et syndicalement ces étudiants, qui pourront d'ailleurs adhérer au SNES. Un enseignant tuteur veillera particulièrement aux activités de l'étudiant afin qu'aucune tâche abusive ne lui soit imposée. Si ce dispositif offre aux étudiants boursiers de meilleures conditions financières pour suivre leurs études et préparer les concours, aucune perspective n'est proposée aux ASEN : un allègement immédiat du service pour tous ceux qui se destinent aux métiers de l'Éducation serait une première réponse.

Gwénaél le Pailh

Le SNES a gagné !

Le mardi 18 décembre 2012, la CAPA avancement d'échelon des certifiés s'est tenue. Le soir même les commissaires paritaires ont adressé des SMS pour informer les syndiqués concernés des résultats de leur éventuelle promotion. Un courrier a été aussi adressé aux syndiqués pour indiquer les notes nécessaires pour bénéficier d'un changement d'échelon.

Lors de cette CAPA, l'administration nous a informés d'un oubli de sa part. En effet 7 collègues stagiaires dans le corps des agrégés ou des chefs d'établissement, mais TOUJOURS promouvables dans le corps des certifiés, avaient été omis des listes. Le Rectorat nous a donc informés de sa volonté de les réintégrer mais en enlevant 7 promotions aux autres certifiés. Les élus du SNES ont donc fait savoir qu'ils ne s'opposaient pas à la promotion des stagiaires « oubliés » puisqu'ils avaient les points requis mais qu'en aucun cas on ne pouvait accepter que cette erreur soit préjudiciable à d'autres collègues.

Nous avons donc demandé que le Rectorat procède à des promotions supplémentaires pour éviter que des collègues promus soient enlevés des listes au bénéfice de stagiaires destinés à changer de corps.

Après réflexion, le rectorat a accepté notre proposition. Dans le cadre d'une procédure très réglementée, cet accord pour 7 promotions hors contingent est une première !

Brigitte Brun

Nouvelles épreuves de Langues Vivantes au bac 2013 : dernière minute

Les représentants de l'intersyndicale (SNES, FO, CGT, SUD) qui s'est constituée autour de cette question, se sont adressés au Recteur lors du CTA du 22 janvier. La question d'un moratoire n'étant plus d'actualité puisque des établissements s'apprentent à faire passer les épreuves dès février, ils ont réaffirmé dans leur déclaration quelques principes :

- la possibilité de faire passer la CO au troisième trimestre doit être offerte aux équipes qui en font la demande
- ces nouvelles épreuves de langues vivantes doivent être remises à plat pour la prochaine session en apportant la garantie d'épreuves nationales, terminales et anonymes.

Dans l'immédiat, le SNES exige pour sa part que les collègues qui feront passer les épreuves orales reçoivent un ordre de mission, soient rétribués à la hauteur du surcroît de travail occasionné et que des échanges d'élèves soient organisés.

Une audience avec le nouveau recteur a été demandée de toute urgence.

Vincent Plé

Conseil syndical non-titulaires

Jeudi 21 février à l'IUFM de Rennes

(voir supplément spécial non-titulaire - janvier 2013)

Action CIO : 8 février 2013

Journée nationale d'action avec manifestation à Paris.

Face à la surdité du ministère qui confirme le transfert du réseau des CIO aux régions, nous devons nous faire entendre. Ce transfert aurait de lourdes conséquences sur l'orientation scolaire, pour les élèves et les familles.

**Décentralisation : une bataille qui nous concerne tous !
Agissons parce qu'il est encore temps.**

Claudine Renault

Supplément n°3 au SNES Bretagne n°104 - Janvier 2013
Publication du Syndicat National des Enseignants du Second degré :

24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64 - mail : s3ren@snes.edu - site internet : www.rennes.snes.edu
CPPAP : 1115 S 05594 - Directrice de la publication : Christelle Carnet - Réalisation / PAO : Guénola Vappreau
Impression GPO Thorigné
Sur papier aux normes PEFC et FSC - Développement durable